



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2020



RAPPEL REGLEMENTAIRE

□ Référence: Article L2312-1 et D 2312-3 du CGCT (loi NOTRE du 7 Aout 2015)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces 3 axes permettent d'évaluer l'évolution de l'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement

□ **Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.**



I. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT



A. LES RECETTES

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	7 340 679	0	1 341
2016	6 665 572	-9,2 %	1 209
2017	6 277 936	-5,82 %	1 130
2018	6 245 414	-0,52 %	1 123
CA prévisionnel 2019	6 051 948	-3,1 %	1 088
Evolution 2015/2019	- 17.5%		

En 2019

la commune a du maintenir son niveau de service public avec

- 193 466 € de moins qu'en 2018
- 1 288 731 € de moins qu'en 2015

Cette diminution des recettes provient principalement de:

- La réduction des concours financiers de l'Etat: - 389 434€ depuis 2015 et - 53 435€ entre 2018 et 2019
- La diminution des recettes fiscales indirectes suite à une perte de 218 432€ sur l'Attribution de Compensation de la Métropole

Projection 2020 = stabilité des recettes

B. LES DEPENSES

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	5 882 179	0	1 074
2016	5 659 797	-3,78 %	1 026
2017	5 772 513	1,99 %	1 039
2018	5 421 704	-6.08 %	975
CA prévi 2019	5 622 520	3.7%	1 011
Evolution 2015/2019	-4.4%		

Les dépenses communales comprennent principalement

Les dépenses à caractère général – chapitre 011

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 011	1 399 489 €	1 241 428 €	1 156 961 €	1 183 143 €	1 310 000 €
Evolution 2015/2019	-6.3%				

Les dépenses de personnel – chapitre 012

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
charges de personnel nettes (chapitre 012-013)					
total chapitre 012	3 373 161 €	3 272 854 €	3 383 349 €	3 414 771 €	3 385 000 €
Evolution 2015/2019	+0.3 %				

Les subventions – chapitre 65

	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions versées (art 657)	618 618	707 537	695 480	607 263	691 695
Evolution 2015/2019					+ 11.8%

Face à la diminution des recettes, la commune a dû engager une gestion rigoureuse de la dépense: - 259 659€ par rapport à 2015. L'effort s'est notamment porté sur les charges à caractère général et les charges de personnel. Sur ces dernières, le niveau de dépense est équivalent à celui de 2015 tout en développant des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail et de valorisation des agents.

Une augmentation des charges à caractère général sur 2019 est à noter du fait:

- Du fonctionnement en année pleine du CSC M.PAGNOL
- Aux équipements et à la formation nécessaire des services, notamment des services techniques, pour réaliser les actions et travaux en régie.

Projection 2020 = vers une recherche de stabilité des dépenses malgré une augmentation prévisible du 011 du fait de l'inflation.



I. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SECTION D'INVESTISSEMENT



A. LES RECETTES

□ FOND DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LES VALEURS AJOUTEES - FCTVA

= Dotation d'investissement basée sur les investissements des collectivités

FCTVA	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Art 10222	540 781 €	606 086 €	317 981 €	1 000 662 €	660 000 €

□ SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
subvention d'investissement (chapitre 13)	2 227 970 €	2 304 083€	2 612 000€	2 988 635 €	1 094 312 €

B. LES DEPENSES

✚ Un niveau d'investissement conséquent :

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévi 2019	TOTAL PPI 2014/2019
Total des dépenses réelles d'investissement	3 755 958	4 050 032	2 156 661	6 680 351	4 807 622	2 578 455	22 469 285 + 571 985 =
Dont Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	3 535 044	3 886 627	2 013 644	6 545 069	4 088 901	2 400 000	23 041 270

✚ Financé pour moitié par les subventions d'équipement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL SUBVENTIONS 2014/2019
Total des recettes réelles d'investissement	889 950	2 812 975	2 945 274	2 966 300	4 500 983	1 859 568	11 731 814 + 570 523 =
Dont Subventions perçues (chap 13)	504 452	2 227 971	2 304 084	2 612 360	2 988 635	1 094 312	12 302 337

PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Montant des investissements : 27 millions d'€
 Montant de la dépense communale: 11 millions €
 Taux de subvention: 60%.
 Fond de roulement fin 2019 équivalent à fin 2014

+ Dignes

LES PROJETS D'EQUIPEMENTS PORTES PAR LA COMMUNE

Etudes

- MOE Ecole de musique médiathèque
- Faisabilité salle de boxe
- MOE local du CCFF

2019

Travaux

- Travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Louis
- Travaux de rénovation de l'éclairage public (tranche 2019)
- Travaux de voirie : fin de l'opération Bd de la paix / Libération, rue de la Liberté, rue Maréchal Juin, chemin de Saint-Denis
- Parking Place Mermoz
- Travaux de mise en sécurité extérieure de la Base des Iscles
- Travaux de sécurisation des auvents du village de vacances de la Baume
- Menuiseries la chaumière
- Toitures réparées sur différents sites
- Restauration du balcon ancienne mairie
- ZAC 2 (Métropole)

Equipements :

- Suite du déploiement de la Vidéo protection (26 caméras)
- Radars pédagogiques
- Climatisation divers sites
- Traitement acoustique cuisine centrale
- Lancement du Projet Ecoles Numériques : Déploiement des VPi dans les classes CMI et CM2 : 8 classes

2020

Etudes :

- Maitrise d'ouvrage du Parc des Adrets
- Programmation salle de boxe
- Faisabilité du Stade Bouchard
- Faisabilité et programmation de l'Ecole Paul Claudel
- Faisabilité de l'aménagement de l'accessibilité et des espaces publics de la Maison de Santé

Travaux :

- Ecole de musique - Médiathèque
- Suite travaux au village de vacances de la Baume – Restaurant
- Accessibilité Maison du Bel Age
- Réfection chaussée parc Grimmland

Equipements

- Suite du Projet Ecoles Numériques : Déploiement des VPi dans les classes de Ce1 et Ce2 des deux écoles et de tablettes dans la classe ULIS de l'école J.FERRY
- Suite du déploiement de la Vidéo protection (24/30 caméras)

LES PROJETS D'EQUIPEMENTS PORTES PAR LES PARTENAIRES

Métropole :

- Réseau eau potable Sainte-Anne
- Voirie : avenue de la Durance et rue Paul Onoratini
- ZAC I (Amélioration)

Conseil départemental I3 :

- Nouvelle gendarmerie

I3 Habitat :

- Rénovation énergétique de 60 logements du « Trou de Magnan » sous réserve de l'accord de 50% au moins des résidents

IME le Colombier :

- Rénovation de l'établissement



II. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE



EVOLUTION DE LA DETTE

UNE SANTE FINANCIERE PRESERVEE

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1
2015	2 865 767	-5,24 %
2016	2 736 113	-4,52 %
2017	2 601 345	-4,93 %
2018	2 461 261	-5,39 %
2019	2 336 261	-5,08 %
Evolution 2015/2019	-18. 4%	

	2015	2016	2017	2018	2019
Annuités	265 139	228 856	229 537	225 117	197 541
Capital en euro	159 585	129 655	134 767	140 084	124 199
Intérêts en euro	105 553	99 201	94 769	85 033	73 342
Evolution annuité 2015/2019	- 25.4%				

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	5 ans	2,7 ans	5,1 ans	3 ans	6.2 ans

Pour mémoire le ratio de désendettement plafond fixé dans la Loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 est de 12 ans pour les communes.

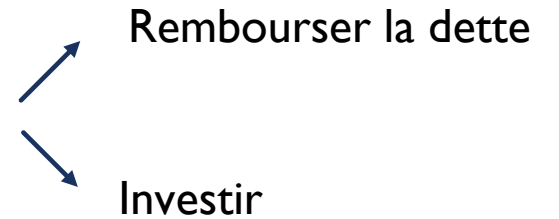


III. NIVEAU D'ÉPARGNE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



ÉPARGNE BRUTE

EPARGNE BRUTE = CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT= EXCEDENT UTILISABLE



	2015	2016	2017	2018	CA 2019
Epargne de gestion	678 581	1 104 826	600 192	908 743	452 577
Epargne brute	573 027	1 005 625	505 422	823 710	379 235
Epargne nette	413 442	875 970	370 655	683 626	255 036
Taux d'épargne brute	8.88%	15.09%	8.05%	13.19%	6.32%

Epargne de gestion = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

EG = EB + intérêts de la dette

Epargne brute = C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette.

EB = EG – intérêts de la dette

Epargne nette = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et la somme des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette. C'est donc l'épargne brute minorée des montants de remboursement en capital de la dette.

EN = EB – remboursement en capital de la dette

CONCLUSION

❖ Stabilité des recettes

❖ Stabilité des dépenses par:

Optimisation des moyens financiers

Recherche d'économie sur:

- Les fluides
- Les contrats de téléphonie
- Le Parc Automobile
- Les contrats de maintenance

Optimisation des moyens humains

- Non remplacement systématique des départs en retraite
- Audit organisationnel prospectif et GPEC
- Plan de prévention et de gestion de l'usure professionnelle

Réflexion pour trouver de nouvelles recettes

- Définition d'une stratégie de gestion patrimoniale
- Optimisation des équipements communaux

❖ Poursuite du déploiement des projets d'équipements publics communaux

❖ Sans augmentation de l'emprunt

❖ Sans augmentation d'impôts